Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

FRANCE, TERRE DE POLLINISATEURS

***Ségolène Royal** présente le plan national d'actions qui est soumis à la consultation du public pour une durée de deux mois. Ce plan est l'une des mesures d'accompagnement du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 24 mars 2015.*

PLAN NATIONAL D'ACTIONS pour

la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages

- La pollinisation par les insectes (abeille à miel, abeilles sauvages, syrphes, papillons...) est un service rendu par la nature, indispensable à la survie des trois quarts des espèces de plantes à fleurs, y compris agricoles.
- Elle représente une valeur économique de 1,5 milliard d'euros par an pour la France.
- De par la richesse de ses paysages et de ses climats (atlantique, montagnard, méditerranéen...), la France accueille une diversité d'insectes pollinisateurs unique en Europe.
- Les abeilles et les autres insectes pollinisateurs sauvages doivent être mieux protégés, compte tenu des importantes pertes d'effectifs et des disparitions d'espèces enregistrées.

10 actions

Chacun peut agir

Pesticides néonicotinoïdes. Les populations de pollinisateurs sont menacées. L'une des causes est l'exposition aux pesticides de la famille des néonicotinoïdes. Le rapport du Conseil européen des académies des sciences d'avril 2015 conclut aux sévères effets négatifs des pesticides néonicotinoides sur la faune, l'eau et les sols. Des publications scientifiques montrent une neurotoxicité pour l'humain. La France engage la démarche d'extension du moratoire européen sur l'ensemble des pesticides néonicotinoides et prévoit de :
- saisir l'ANSES pour définir les nouvelles interdictions d'usage dans le cadre des réévaluations européennes ;
- confirmer la demande à la Commission européenne pour l'accélération de la réévaluation scientifique par l'Agence européenne de sécurité sanitaire des aliments (AESA) ;
- valoriser les projets territoriaux visant la suppression des néonicotinoïdes et le développement des alternatives au travers du plan Écophyto 2, tel que mis en place par les ministres chargés de l'agriculture et de l'écologie.

65 MILLIONS D'OBSERVATEURS pour surveiller

Il est nécessaire de mesurer les changements pour enrayer le déclin des espèces les plus menacées : suivre l'évolution des populations grâce, en particulier, aux sciences participatives , constituer un réseau de stations de mesures et d'alertes, identifier les espèces...

ACTIONS ► **Soutenir les associations naturalistes et financer le programme de sciences participatives *65 millions d'observateurs* à hauteur de 4,4 millions d'euros, grâce aux programmes d'investissements d'avenir, pour la période 2015-2018.**
► **Aider à la mise en place d'une liste rouge des abeilles et des autres insectes pollinisateurs sauvages.**

Poursuivre la démarche *TERRE SAINE, COMMUNES SANS PESTICIDES*

La démarche *Terre Saine, communes sans pesticides* a été mise en place par Ségolène Royal le 22 mai 2014. Plus de 4 000 communes sont déjà engagées dans des stratégies zéro pesticide.

ACTION **Pour anticiper l'interdiction des pesticides au 1er janvier 2017 pour les collectivités, comme prévu dans la loi de transition énergétique, les territoires à énergie positive appliqueront la démarche *Terre saine*. Par ailleurs, ils installeront des ruchers municipaux et des gîtes à abeilles.**

CHAQUE FRANÇAIS peut participer

Les jardiniers amateurs peuvent installer un nichoir à insectes et laisser se développer une parcelle de jachère fleurie d'une pelouse ou d'une prairie, fauchée seulement une fois par an. L'impact positif de ces actions citoyennes a été démontré dans le cadre du programme de recherche (*Urbanbees*) pour favoriser les abeilles sauvages et la nature en ville, cofinancé par le ministère de l'Écologie, qui vient de se terminer et qui s'est déroulé de 2010 à mars 2015.

ACTION **Ségolène Royal met à disposition dans les jardineries et les supermarchés partenaires du plan Écophyto le *Guide pour jardiner plus nature*.**

Concours général agricole des PRAIRIES FLEURIES

Le Concours général agricole des prairies fleuries récompense, par un prix d'excellence agroécologique, les exploitations dont les prairies de fauche ou les pâturages présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. En 2014, 43 territoires organisaient localement le concours.

ACTION **Avec le ministère de l'Agriculture, conforter et étendre l'animation du Concours général agricole des prairies fleuries à l'ensemble du territoire métropolitain et élargir les critères pour prendre en compte un plus grand nombre d'espèces de pollinisateurs.**

Ségolène Royal généralise le **FAUCHAGE TARDIF** et les **JACHÈRES FLEURIES** sur les accotements routiers (12 000 km)

Une expérimentation de trois ans sur le fauchage tardif des dépendances vertes du réseau routier national non concédé (six directions interdépartementales des routes, sur plus de 250 km de réseau routier) a permis de confirmer le retour de 30 % d'insectes pollinisateurs de plus. La production florale étant beaucoup plus abondante lors d'un fauchage tardif, particulièrement entre mai et juillet, les insectes pollinisateurs sont attirés par cette augmentation des ressources alimentaires.

ACTION **Ségolène Royal généralise ces pratiques sur l'ensemble du réseau routier national non concédé. Les autres gestionnaires ont été sollicités pour en faire autant (Réseau ferré de France, Voies navigables de France, conseils généraux, etc.). Voir brochure *Les accotements routiers au service de la biodiversité.***

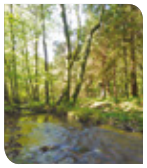

Perfectionner la **GESTION FORESTIÈRE** pour la rendre plus favorable aux insectes pollinisateurs

La gestion forestière favorable aux pollinisateurs doit privilégier des lisières bien graduelles, préserver les milieux intraforestiers (fossés, prairies, zones humides...), garantir la présence de bois mort sur pied et d'arbres à cavités et maintenir ou créer des zones de vieux bois (îlots de sénescence, réserves biologiques intégrales).

ACTION **L'Office national des forêts et les parcs nationaux de France ont signé avec Ségolène Royal une convention d'engagement pour la prise en compte des insectes pollinisateurs sauvages dans leurs modalités de gestion.**

Accompagner les collectivités pour la gestion des **AMÉNAGEMENTS URBAINS**

Urbanbees (www.urbanbees.eu), soutenu par la Commission européenne dans le cadre du programme LIFE+, est un projet mené de 2010 à mars 2015 pour le maintien des abeilles sauvages en milieux urbains et périurbains. Il en ressort l'importance des espèces végétales spontanées dans la gestion des espaces verts, du choix des espèces horticoles et du suivi des aménagements (nichoirs à insectes et carrés de sol).

ACTION **Le guide *Favoriser les abeilles sauvages et la nature en ville* (issu du programme *Urbanbees*) est mis à la disposition des collectivités.**

RENDRE EXEMPLAIRES les espaces naturels protégés pour la conservation des insectes pollinisateurs sauvages

Comme ils le font d'ores et déjà pour de nombreuses autres espèces sauvages animales ou végétales dont ils assurent la conservation, les espaces naturels protégés doivent mieux intégrer les enjeux de conservation des insectes pollinisateurs sauvages dans leurs plans de gestion. Ils doivent veiller à la mise en place et à l'application de bonnes pratiques.

ACTION **Dans chaque espace naturel protégé, synthétiser les connaissances concernant les insectes pollinisateurs sauvages du site (listes, exigences écologiques, menaces), identifier les lacunes et les résorber, intégrer les enjeux de conservation en termes de milieux, de fonctionnalité et d'espèces dans le plan de gestion.**

Former les **FUTURS PROFESSIONNELS** à l'étude et à la prise en compte des insectes pollinisateurs

Depuis quelques années, les questions écologiques font partie, à divers degrés et à différents moments, des cursus de formation des étudiants au paysage, à l'agriculture ou à l'aménagement du territoire. Il faut désormais intégrer la problématique de conservation et de gestion durable des habitats favorables aux insectes pollinisateurs dans les enseignements agricoles, paysagistes et d'aménagement du secondaire et du supérieur.

ACTION **Avec le ministère de l'Agriculture, former des professionnels agricoles, des paysagistes et des aménageurs, notamment via le réseau Apiforme des lycées agricoles.**

Augmenter la **RESSOURCE FLORALE** pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs sauvages

La ressource florale (pollen et nectar) est généralement insuffisante pour maintenir des peuplements stables d'insectes pollinisateurs. Cette ressource se doit d'être variée avec des espèces végétales remplissant un certain nombre de critères (origine géographique régionale, périodes de floraison, espèces attractives...). Les gestionnaires d'espaces doivent pouvoir savoir et comprendre comment favoriser l'extension et la qualité de cette ressource.

ACTION **Promouvoir et soutenir le développement de filières de semences et de végétaux indigènes et d'origine locale, en valorisant les expériences déjà conduites.**

AU NIVEAU NATIONAL
Terre saine et zéro pesticide

- Les épandages aériens de pesticides ont été interdits en septembre 2014.
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte avance la date d'interdiction de l'usage des pesticides par les collectivités pour les espaces verts au 1er janvier 2017.
- La loi Labbé du 23 janvier 2014 prévoit la suppression de l'utilisation des pesticides par les jardiniers amateurs au 1er janvier 2022. Ségolène Royal met également à disposition des 17 millions de jardiniers amateurs des outils pour jardiner autrement.

www.jardiner-autrement.fr

AU NIVEAU EUROPÉEN

- La France participe activement au processus européen visant à mieux définir les exigences réglementaires pour l'évaluation de l'exposition des insectes pollinisateurs aux pesticides. Parmi les critères d'évaluation des autorisations de phytosanitaires au niveau européen, la France étudiera la possibilité d'évaluer les effets sur la santé d'une ou deux espèces d'abeilles sauvages.

- Suite à la publication d'une étude par l'Organisation mondiale de la santé concernant le caractère cancérigène probable du glyphosate, les ministres de l'Écologie, de l'Agriculture et de la Santé ont saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et ont alerté la Commission européenne afin d'accélérer la réévaluation scientifique.

Changeons de regard sur la biodiversité

Chaque semaine un court billet illustré

Abonnez-vous !

- *Le nectar est-il une drogue ?*
- *Une petite mouche en habit de guêpe*

webzine-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr

POUR EN SAVOIR +

▶ sur le site du ministère *www.developpement-durable.gouv.fr* rubrique Salle de lecture

▶ sur le site *www.urbanbees.eu* rubrique Ressources > Professionnels

DICOM-DGALN/PLA/15069 – Mai 2015 – Photos : O. Brosseau/MEDDE-MLETR, B. Suard/MEDDE-MLETR, A. Bouissou/MEDDE-MLETR – Imprimé sur du papier certifié écolabel européen